

COMMUNE DE BELBERAUD
COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU : 21 11 2016

Début de séance à : 20h30

Présents : Mme GARRIGUES Michèle, Maire.
Mme DURAND Colette, Adjointe.
Mmes AUSTRUY Camille, BOUVILLE Marie-Christine, DELMAS Nicole,
SCHOTTE Claire et CAPGRAS Marie-José.
Mr MONFRAIX Alain, SORROCHE Alain, Adjoints.
Mrs CROS Gilbert, FOUCHER Bertrand, LIONNET Marc, MILLET Valentin et
PERES Albert.

Absents : Mr BOUBILA Yannick.

Secrétaire : Mme AUSTRUY Camille.

Ordre du jour :

- *Approbation compte rendu du Conseil Municipal du 26/09/2016,*
- *Sicoval :*
 - *Modification statuts,*
 - *Approbation du PLH 2017-2022,*
- *Tarifs centre culturel mariage,*
- *Subvention coopérative scolaire,*
- *Modification statuts du SDEHG,*
- *Taxe d'aménagement,*
- *Contrat d'assurances SMACL,*

Le compte rendu du Conseil Municipal du 26/09/2016 est approuvé à l'unanimité.

DÉLIBÉRATIONS:

I – Modification des statuts du Sicoval.

Madame le Maire informe les membres du conseil municipal que conformément aux prescriptions de la loi NOTRE le Sicoval doit intégrer les compétences « tourisme et entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage". Les statuts doivent donc être modifiés en conséquence.

La délibération est votée à l'unanimité.

II – Approbation du PLH 2017-2022 (Sicoval).

Madame le Maire informe les membres du conseil municipal que par délibération en date du 3/10/2016, le Sicoval a validé le projet du PLH 2017-2022.

En tant que personne publique associée, ce projet est transmis à chaque commune membre pour avis.

Il est rappelé que la demande de notre commune portant sur la prise en compte des logements sociaux sur l'ensemble de la commune et non par opération a été acceptée.

La délibération est votée à l'unanimité.

III – Schéma de mutualisation des services (Sicoval).

La réforme des collectivités territoriales initiée par la loi du 16 décembre 2010 a notamment introduit l'obligation pour les EPCI, dont le Sicoval, de rédiger un rapport relatif aux mutualisations entre les services de l'EPCI et les services des communes-membres.

La loi NOTRE du 7 août 2015 prévoit que ce schéma de mutualisation devra être transmis pour avis aux Conseils Municipaux des communes-membres.

Le projet de schéma proposé par le SICOVAL s'articule autour de 9 chantiers portant sur des thématiques et des périmètres différents : achat, juridique, finances/comptabilité, santé et prévention / sécurité des équipements, formation, systèmes d'information, commande publique, assurances et innovation territoriale.

Ce vote n'engage en rien la commune qui décidera ensuite par une nouvelle délibération son adhésion ou pas à une ou plusieurs thématiques.

La délibération est votée à l'unanimité.

IV – Modification des statuts du SDEHG.

Madame le Maire informe les membres du conseil municipal que le SDEHG a décidé de transformer ses statuts et de s'appeler désormais Syndicat Départemental d'**Energie (et non d'électricité)** de la Haute Garonne et d'étendre l'objet du syndicat aux compétences optionnelles « éclairage », « réseau de chaleur ou de froid », « infrastructure de recharge de véhicules électriques » et « installation de production d'électricité ».

Il nous appartient de nous prononcer sur la modification de ses statuts.

La délibération est votée à l'unanimité.

V – Tarif centre culturel pour les mariages.

Il est constaté que souvent, les demandes de location de la salle rouge pour les mariages porte sur trois jours et non sur deux comme cela a été prévu dans notre règlement. Madame Maire propose de modifier le tarif en conséquence.

Lors du débat engagé, certains élus rappellent que cette salle a été construite pour les associations communales et qu'elle est utilisé le vendredi et le samedi matin ; d'autres élus font remarquer qu'un revenu supplémentaire n'est pas négligeable.

Après discussion les membres du conseil municipal décident de passer le tarif de location pour les extérieurs à 1 000.00 € pour 3 jours.

Cependant, ces locations sur trois jours seront acceptées (sauf exception) seulement en période de vacances scolaires afin de ne pas perturber l'organisation des salles utilisées le reste du temps par les associations.

La délibération est votée à l'unanimité.

VI – Taxe d'aménagement.

Madame le Maire informe les membres du conseil municipal qu'à ce jour le législateur n'a pas prévu de dispositions spécifiques sur la taxe d'aménagement pour les communes dotées d'un POS et dont le PLU ne sera pas définitivement approuvé le 26/03/2017.

Pour notre commune, le PLU est exécutoire depuis le 11 novembre. Cependant, le préfet a deux mois pour éventuellement faire de nouvelles observations.

Afin de pouvoir maintenir la taxe d'aménagement en cas de difficultés, source de revenus pour notre commune, nous devons obligatoirement délibérer avant le 30/11/2016.

Il est proposé d'appliquer le taux actuel, soit 5%.

La délibération est votée à l'unanimité.

VII – Subvention coopérative scolaire année 2016.

Madame le Maire présente aux membres du Conseil Municipal le montant de la subvention 2016 (3 504.00 €) de la coopérative scolaire établi en fonction du nombre d'enfants scolarisés, soit, 116 enfants de Janvier à Juillet et 118 enfants de Septembre à Décembre.

La délibération est votée à l'unanimité.

VIII – Contrat d'assurances SMACL.

Madame le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'un gros travail a été effectué à sa demande par les services sur les diverses assurances et les remercie de cet investissement. Ont été mises

à jour les surfaces des bâtiments et ont été adaptées les garanties en fonction des risques.

Notre assureur, la SMACL nous a adressé deux propositions : une avec franchise pour un montant de 7 868.62 € et une sans franchise pour un montant de 9 427.14 €.

À ce jour le montant de nos assurances s'élève à 11 881.05 €.

Compte tenu des nombreux sinistres enregistrés, notamment sur les vitrages, il est proposé de prendre la version sans franchise.

Après discussion les membres du conseil décident d'opter pour la proposition sans franchise.

La délibération est votée à l'unanimité.

IX – SDEHG Part communale coffret marché place de la Mairie.

Madame le Maire rappellent aux membres du Conseil Municipal la délibération prise portant sur l'éclairage public du parking et de l'accès à la future mairie. A été oublié dans le chiffrage la pose d'un coffret marché sur l'esplanade.

Un devis complémentaire a été donc demandé au SDEHG qui a réalisé l'Avant-Projet Sommaire de l'opération.

Le montant du devis actuel indique que la part communale s'élève à 2 805.00 €, mais celui-ci risque d'être réévalué à la baisse si la diminution de la longueur de la tranchée et du câble est possible.

La délibération est votée à l'unanimité.

X – Dons aux associations extérieures.

Madame le Maire informe les membres du Conseil Municipal que la commune reçoit ponctuellement des demandes d'aide pour des associations caritatives et propose de fixer une enveloppe d'un montant de 1 500.00 € pour ces aides.

Est proposé d'octroyer ce jour:

- 150.00 € à l'AEIE 91 (association des élèves infirmiers d'Etampes 91) pour un voyage humanitaire au Benin,
- 500.00 € aux Resto du Cœur Bébé.

La délibération est votée à l'unanimité.

SUJETS HORS DÉLIBÉRATION:

I – La réception du chantier de la future mairie a lieu demain. Resterons des petits travaux à terminer. Le rendu global est satisfaisant malgré quelques problèmes notamment avec le lot carrelage. Doivent à présent être réalisés les travaux sur le cheminement d'accès.

Les travaux du multisports ainsi que de l'aire de jeux pour enfants ont débuté aujourd'hui et s'il n'y a pas de problème d'intempéries, les jeux pour enfants seront terminés le 12 décembre.

Le séminaire du Sicoval a eu lieu le samedi 19 novembre à l'Astel. Trois membres du conseil municipal étaient présents.

II – A la demande du Sicoval, il convient de nommer un référent « Haut Débit » pour la commune. M. Marc LIONNET et M. Valentin MILLET se proposent.

III – Rafaël SORROCHE indique qu'il a participé le 27/10/2016 à une réunion sur la sensibilisation de l'habitat indigne et le 2/11/2016 à une réunion sur la prévention à la récidive avec une présentation sur les travaux d'intérêt généraux et l'accompagnement dans l'insertion sociale et professionnelle.

Date à retenir :

- 13/01/2017 vœux du maire
- 22/01/2017 repas des aînés

Fin de séance à 10h30.